Date de transmission de l'acte: 30/06/2025
Date de reception de l'AR: 30/06/2025
080-200070936-DE_2025_064-DE
A G E D I

Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	68

DELIBERATION N° DE_2025_064

TOURISME - Pacte de destination Baie de Somme Picardie Maritime

Date de la convocation
18 juin 2025

Date d'affichage
18 juin 2025

VOTES
EXPRIMES : 66
POUR : 65
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 0
NPPV : 2

Deliberation du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 24 juin 2025

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq à 15h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda à Ailly le Haut Clocher, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Michel DUPUIS (FRANCIERES), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHEUX)

Date de transmission de l'acte: 30/06/2025
Date de reception de l'AR: 30/06/2025
080-200070936-DE_2025_064-DE
A G E D I

Elus représentés ayant donnés pouvoir : Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER) représenté par Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU) représentée par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS) représenté par Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE) représenté par Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY) représentée par Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE) représenté par Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Jacky THUEUX (RUE) représenté par Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représenté par Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES) suppléé par Monsieur Jean-Michel DUPUIS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART) suppléé par Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH)

Excusé(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRUVAL), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Anita MAGNIER (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION)

Objet de la Délibération : TOURISME - Pacte de destination Baie de Somme Picardie Maritime

Date de transmission de l'acte: 30/06/2025
Date de reception de l'AR: 30/06/2025
080-200070936-DE_2025_064-DE
A G E D I

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016 créant la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°122/5/2017 en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n° 165/10/2017 en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2019_025 en date du 28 mars 2019 et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_047 du 03 avril 2024 et l'arrêté préfectoral du 05 août 2024 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2024_103 du 28 novembre 2024 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre.
Vu la Charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime ;
Considérant le Comité de pilotage final du 18 avril 2024 et la feuille de route de la Révision de la stratégie de développement touristique et organisationnelle de la Baie de Somme Picardie maritime à l'horizon 2030, il est proposé de confirmer l'engagement de chacun des protagonistes dans la mise en place de la Destination touristique Baie de Somme Picardie maritime et sa stratégie.

Pour cela, un pacte de Destination est proposé engageant les acteurs de la Destination pour notamment :
➔ Confirmer la volonté et les ambitions de travailler à l'échelle d'une Destination ;
➔ Confirmer le modèle de gouvernance proposé durant l'étude et validé lors des COPIL et les présentations devant les EPCI ;
➔Approuver la répartition des budgets à prévoir (recherche de subventions, participations et clés de répartition) ;
➔ Encourager, de par ce « pacte de destination touristique », l'ensemble des acteurs à définir une stratégie collaborative autour d'une nouvelle gouvernance pour la promotion et le développement touristique.

La feuille de route (annexe1 du Pacte de Destination) a été proposée lors du COPIL final de l'étude du 18 avril 2024, elle sera ensuite déclinée en plans d'action pour les années à venir.
Il a été proposé l'engagement pour les contributions financières suivant :

➔Mutualiser des moyens financiers pour mettre en œuvre les actions portées par la Destination (plan marketing, études, digital, schéma d'accueil et de diffusion de l'information...) ;

➔A partir des actions adoptées par tous et de leurs coûts, assurer la prise en charge par :
• La sollicitation des subventions possibles en fonction des projets ;
• Les participations des deux syndicats mixtes et de Somme Tourisme ;
• Une clef de répartition financière qui s'appuie sur la prise en compte de deux indicateurs permettant l'équité entre les territoires : le nombre de lits touristiques et le nombre d'habitants.

Partenaire	Nbre de lits marchands (source INSEE - 2023)	Nbre de lits non marchands (source INSEE - 2020)	% lits touristiques (INSEE)	Nbre d'habitants (INSEE - 2020)	% habitants (INSEE)	Clé de répartition 50%-50%
OT Baie de Somme / CABS	8018	25125	21,58%	48 930	34,76%	28,17%
OT Terres et Merveilles / CCPM	22434	33840	36,64%	31 557	22,42%	29,53%

Date de transmission de l'acte: 30/06/2025
Date de reception de l'AR: 30/06/2025
080-200070936-DE_2025_064-DE
A G E D I

(hors Fort-Mahon-Plage)						
OT Fort-Mahon-Plage / Commune Fort-Mahon-Plage	4999	17095	14,39%	1 298	0,92%	7,65%
OT Le Tréport Mers / CCVS (80+76)	7061	31890	25,36%	36 512	25,94%	25,65%
CC Vimeu	741	2380	2,03%	22 454	15,95%	8,99%
Total	43253	110330	100,00%	140751	100,00%	100,00%

Le pacte de Destination est proposé jusqu'en 2030.
Des plans d'actions annuels validés par le Comité de Destination partenarial puis les instances de la Destination viendront définir les priorités annuelles.
Une convention financière découlant de ce plan d'action en appliquant la clé de répartition actée par le Pacte sera ensuite proposée.
La CCPM a délégué sa compétence tourisme à l'Office de Tourisme Intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme. Dans la mise en œuvre opérationnelle du Pacte de Destination, il revient donc à l'OTIPMBS de conventionner ces engagements techniques et financières avec les partenaires de la Destination.
Les valeurs de répartition étant relatives (%), les montants de dépenses seront soumis à la CCPM lors de la délibération d'attribution de la subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal Ponthieu-Marquenterre Baie de Somme.

Le conseil communautaire décide à la majorité :

- d'autoriser le Président à approuver le Pacte de Destination Baie de Somme Picardie maritime, assorti de la condition suivante : cette stratégie collaborative ne retirant pas la faculté de rapprochement et/ou de mutualisation entre offices de tourisme ;
- d'autoriser le Président à approuver la feuille de route et la répartition des engagements financiers, sur la base de la contribution communautaire annuelle délibérée à L'Office de Tourisme Intercommunal Ponthieu Marquenterre Baie de Somme
- d'autoriser le Président à signer tous actes juridiques, administratifs et financiers nécessaires à la mise en œuvre du Pacte de Destination Baie de Somme Picardie maritime.

Résultats des votes

Pour : 65
Farcy Pascal
Berthe Antoine représenté par Balesdent Bruno
Balesdent Bruno
Patte Claude
Bourgois Thibault
Dufour Grégory
Bordet Xavier
Gamard Marcel
Mouton Eric
Cat René représenté par Beron Maïté
Doyer Mathieu
Crépin Maurice

Date de transmission de l'acte: 30/06/2025
Date de reception de l'AR: 30/06/2025
080-200070936-DE_2025_064-DE
A G E D I

Level Hervé
Bouchez Franck
Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
Gérard Olivier
Beron Maïté
Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain représenté par Kraemer Eric
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean Claude suppléé par Dupuis Jean Michel
Carpentier Fabien suppléé par Leprince Etienne
Noël Frédéric représenté par Delcourt Pierre
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Devismes Karine représentée par Delorme Véronique
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Crépy Yves
Hertault Claude
Sellier Philippe
Conty José
Forestier Maurice
Delcourt Amandine représentée par Forestier Maurice
Boucart Jean Charles
Monflier Bernard représenté par Bordet Xavier
Dubois Daniel représenté par Farcy Joël
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bost Patrick représenté par Patte Claude
Thueux Jacky représenté par Porquet Joël
Porquet Joël
Renard Richard représenté par Hertault Claude
Nester Paul représenté par Wattebled Rachel
Wattebled Rachel
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Poupart Patricia
Soubry Patrick
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Date de transmission de l'acte: 30/06/2025
Date de reception de l'AR: 30/06/2025
080-200070936-DE_2025_064-DE
A G E D I

Contre : *1*
Balsamo Martial

Abstentions : *0*

Ne prend/prennent pas part au vote *: 2*
Pruvot Jean Paul représenté par Pierrin Philippe
Pierrin Philippe

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT